## UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



#### INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE

01 BP 526 Cotonou - Bénin Tel: +229 55 028 070 / 53 973 060 Courriel: contact@ifri.uac.bj Site web: https://www.ifri-uac.bj

Abomey-Calavi, le 42 mai 2023 N° DLTL 2023/UAC/IFRI/D/DA

# COMMUNIQUE

Portant rappel des conditions d'accès aux activités pédagogiques en Licence et Master au titre de l'année académique 2022-2023 \*\*\*\*

Il est rappelé à tous les étudiants inscrits en Licence et Master, toutes spécialités confondues que l'accès aux activités pédagogiques pour le compte de l'année 2022-2023 est subordonné à la présentation d'un billet d'accès délivré, sous le sceau du Directeur, par le Secrétaire général de l'Institut conformément la de service n°164à note 2020/UAC/IFRI/D/DA/SGE/SC/SSE/SA du 17 septembre 2020.

Le dossier de demande comprend les pièces ci-après :

# 1. Licence GL IM SI (LP S3&4)

- -Une fiche de demande à retirer au Secrétariat de l'Institut ;
- -Une copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année 2022-2023 ;
- -Une copie simple des relevés de notes des semestres 1 et 2 de Licence ;
- L'original et une copie du récépissé des frais de bain linguistique de la deuxième année s'élevant à quinze mille (15 000) FCFA;
- L'original et une copie des frais de reprise d'UE, s'il y a lieu, en vue de l'obtention du Certificat d'enjambement.

## 2. Licence GL IM SI (LP S5&6)

- -Une fiche de demande à retirer au Secrétariat de l'Institut ;
- -Une copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année 2022-2023 ;
- -Une copie simple des relevés de notes des semestres 1 à 4 de Licence ;
- L'original et une copie du récépissé des frais de certification de la troisième année s'élevant à cinquante mille (50 000) FCFA;

Compte bancaire - BOA: 0725 9340 007 IFRI, nous bâtissons l'excellence. IFU: 4 2014 0745 5713

Intitulé du compte : IFRI-UAC

- L'original et une copie des frais de reprise d'UE, s'il y a lieu, en vue de l'obtention du Certificat d'enjambement.

#### 3. Licence SIRI (LP S5&6)

- -Une fiche de demande à retirer au Secrétariat de l'Institut ;
- -Une copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année 2022-2023.

## 4. Première année de Master (MP S1&2)

- -Une fiche de demande à retirer au Secrétariat de l'Institut ;
- -Une copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année 2022-2023 ;
- -L'original et une copie du récépissé des frais de recherche s'élevant à deux cent mille (200 000) FCFA.

## 5. Deuxième année de Master (MP S3&4)

- -Une fiche de demande à retirer au Secrétariat de l'Institut ;
- -Une copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année 2022-2023 ;
- -Une copie simple des relevés de notes des semestres 1 et 2 de Master;
- L'original et une copie du récépissé des frais de recherche de la deuxième année de Master s'élevant à deux cent mille (200 000) FCFA ;
- L'original et une copie des frais de reprise d'UE, s'il y a lieu, en vue de l'obtention du Certificat d'enjambement.

De même, l'accès des étudiants en situation de redoublement requiert un **Certificat de redoublement** délivré par le Directeur-adjoint sur dépôt des pièces ci-après :

- -Une fiche de demande à retirer au Secrétariat de l'Institut ;
- -Une copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année 2022-2023 ;
- -Une copie simple des relevés de notes de l'année redoublée.

Tous les frais exigés sont à verser sur le compte de l'Institut **n°07259340007** ouvert dans les livres de la BOA.

Le dépôt des dossiers de demande de billet d'accès est ouvert jusqu'au vendredi 9 juin 2023 au Secrétariat de l'Institut sis au premier étage de l'amphi IRAN, tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Passé ce délai, les contrevenants ne pourront plus, en aucun cas, avoir accès aux activités pédagogiques de l'Institut au titre de cette année académique.

La Direction de l'Institut compte sur la discipline de toutes et de tous.

Le Directeur,

Professeur Eugène C. EZIN